

Bruxelles propose aux Vingt-Sept de se répartir une relance de 200 milliards d'euros

Les Etats, qui entérineront le plan de la Commission au sommet de décembre, sont invités à accroître leurs efforts

BRUXELLES
BUREAU EUROPÉEN

Le plan de relance économique présenté par la Commission européenne, mercredi 26 novembre à Bruxelles, mobilisera, s'il est approuvé les 11 et 12 décembre par les chefs d'Etat et de gouvernement, environ 200 milliards d'euros. Ce chiffre, supérieur aux 130 milliards annoncés de source officielle ces derniers jours, définit « un ordre de grandeur », a précisé José Manuel Barroso, président de la Commission. Il représente 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) européen. Un taux inférieur à 1 % ne serait pas crédible, a souligné M. Barroso, qui a invité les Etats membres à fournir un effort plus important que celui qu'ils escomptaient.

La plus grande partie de la dépense – 170 milliards d'euros, soit 1,2 % du PIB – incombera aux Etats membres, le reste – 30 milliards, soit 0,3 % du PIB – relevant du budget communautaire, pour 14,4 milliards, et de la Banque européenne d'investissement (BEI), pour 15,6 milliards. Cette impulsion budgétaire est destinée à financer des mesures « temporaires », « ciblées » et « coordonnées » qui viseront,

selon la Commission, à « stimuler la demande », à « préserver l'emploi » et à « restaurer la confiance ». « Les périodes exceptionnelles appellent des mesures exceptionnelles », a déclaré M. Barroso.

Le plan suggère une combinaison de dépenses publiques et de réductions d'impôts. Les dépenses publiques, qui peuvent se traduire, par exemple, par un allongement de la durée des allocations chômage, ont l'avantage, selon la Commission, d'être efficaces à court terme.

Les réductions de TVA peuvent stimuler la consommation. Les différences de situation entre les Etats excluant une réponse unique, il leur appartiendra de

Le plan suggère une combinaison de dépenses publiques et de réductions d'impôts

choisir les moyens qui leur conviennent. La Commission leur demande de s'assurer que les mesures qui accroissent leurs déficits à court terme sont réversibles et que l'équilibre de leurs finances publiques sera rétabli à long terme.

Les règles du pacte de stabilité et de croissance, assouplies en 2005, restent en vigueur, mais la Commission n'engagera pas de procédures pour déficit excessif si le dépassement est faible et temporaire. Dans le cas contraire, elle ne sanctionnera pas les Etats mais les aidera à revenir, dans un délai raisonnable, sous les limites permises.

Au-delà de ces recommandations générales, le plan suggère dix initiatives qui s'inscrivent dans les priorités de la stratégie de Lisbonne, axe de la politique économique



de l'UE. Parmi celles-ci figurent des mesures en faveur des « voitures vertes ».

Soutenir l'emploi. La Commission propose de simplifier les critères d'accès au Fonds social européen et d'accélérer le versement des avances pour permettre aux Etats d'améliorer leurs stratégies de « flexisécurité » et de venir en aide aux populations les plus vulnérables. Elle veut aussi permettre au Fonds d'ajustement à la mondialisation d'intervenir plus rapidement dans les secteurs-clés.

Réduire les charges sociales. La Commission invite les Etats à réduire les charges des employeurs sur les bas salaires pour favoriser l'emploi des travailleurs peu qualifiés et à adopter la directive sur la TVA réduite dans les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre.

Améliorer l'accès au financement pour les entreprises. La BEI va porter

à 30 milliards d'euros le montant de ses prêts aux PME.

Réduire le fardeau administratif sur les entreprises. La Commission souhaite qu'une entreprise puisse être créée en moins de trois jours.

Investir pour moderniser les infrastructures. La Commission propose de mobiliser 5 milliards d'euros supplémentaires, pris sur des sommes non dépensées, pour des projets transeuropéens de réseaux d'énergie et de communication. Elle veut également accélérer le déploiement des fonds de cohésion européens.

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Les Etats sont invités à se fixer des normes élevées et à s'assurer qu'elles sont respectées.

Promouvoir le décollage rapide des produits verts. La Commission proposera un taux de TVA réduit pour les pro-

duits et les services respectueux de l'environnement.

Investir dans la recherche et le développement. La Commission demande aux Etats de favoriser, par des incitations fiscales ou budgétaires, les investissements du secteur privé.

Développer des technologies propres dans l'automobile et la construction. La Commission propose le lancement, en partenariat avec la BEI, l'industrie et les Etats, d'une initiative européenne pour les voitures vertes, dotée d'au moins 5 milliards d'euros. Une initiative comparable, d'un montant d'1 milliard d'euros, serait lancée pour les bâtiments.

Promouvoir l'Internet à haut débit pour tous. Le but est d'atteindre en 2010 une couverture de 100 %.

T. F.

ANDRÉ SAPIR, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

« Il manque la répartition de l'effort entre Etats »

Le plan de relance annoncé par la Commission vous semble-t-il une bonne réponse à la crise ?

Oui. Je suis très satisfait notamment que la Commission propose des mesures d'un montant supérieur à 1 % du PIB européen. Dans l'étude que j'ai menée sur le sujet, avec Jean Pisani-Ferry et Jakob von Weizsäcker, pour l'Institut Bruegel, nous estimions qu'un effort de 1 % était le minimum. La Commission avance le chiffre de 1,5 %. Pour moi, c'est une excellente nouvelle. Quant aux mesures envisagées, elles me semblent très raisonnables. La Commission définit d'abord des orientations générales en matière de réductions d'impôts et d'augmentation des dépenses. Ensuite, elle suggère une dizaine de pistes concrètes, qui concernent par exemple les produits « verts ». Tout cela va dans le bon sens. Ce qui est essentiel, c'est que la Commission fixe un cadre commun qui doit encourager tous les Etats membres à participer au plan de relance. Car, sans la participation de tous, on risque d'avoir une relance trop faible. **Ces mesures ne vous inspirent-elles aucune réserve ?**

Ce qui manque précisément, c'est la répartition de l'effort entre les Etats. La clé de répartition devra donc être négociée d'ici au sommet européen des 11

et 12 décembre et cela risque d'être difficile. D'autant plus qu'il va falloir faire la comptabilité des mesures déjà prises par certains Etats. Seuls les apports réellement frais devront être comptabilisés. Il appartiendra à la Commission de jouer son rôle d'arbitre et de faire les comptes exacts. Il faudra en tout état de cause éviter que la négociation sur la répartition de l'effort aboutisse à une diminution de son montant total. A mon sens, l'idéal serait d'adopter une répartition égalitaire. **N'y a-t-il pas le danger d'un accroissement incontrôlable des déficits publics ?**

La Commission a raison de demander que le pacte de stabilité soit appliqué avec flexibilité pour permettre la relance à court terme. En même temps, elle a raison de souligner qu'il ne faut pas perdre de vue le moyen terme et la nécessité d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Il faudra trouver le juste équilibre entre les deux. Quant aux pays en situation de fragilité budgétaire, il faudra veiller à ce qu'ils adoptent rapidement des mesures pour redresser leurs comptes à moyen terme. Sinon on en paiera le prix plus tard. **L'effort principal est demandé aux Etats. La Commission européenne n'a-t-elle pas**

manqué d'ambition ?

Non. Elle a fait preuve de réalisme. Le budget communautaire représente à peine 1 % du PIB européen. La Commission ne peut rien y changer. Les Etats membres décideront-ils d'en accroître alors le montant au vu de la crise actuelle ? Difficile à dire. La Commission a fait ce qu'elle pouvait faire en proposant d'utiliser les quelques marges de manœuvre dont le budget communautaire dispose et de faire appel à la Banque européenne d'investissement.

Ce plan n'est-il pas trop modeste par rapport à celui des Etats-Unis par exemple ?

Nous n'avons pas à rougir de ce plan, bien au contraire. S'il est adopté par le sommet de décembre, ce sera la preuve que l'Union est capable de répondre avec force, rapidité et coordination à une situation économique difficile. A la crise financière, qui n'est pas encore terminée, s'ajoute aujourd'hui la récession, dont la sévérité risque de s'aggraver, portant un second coup au secteur financier déjà fortement affaibli. C'est ce danger qu'il faut éviter à tout prix. Il me semble que la plupart de nos dirigeants politiques ont pris conscience de l'urgence. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
THOMAS FERENCZI

DANIEL COHEN, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

« Il faut remplacer le consommateur américain »

Un plan de relance économique mondial est-il nécessaire ?

Il faut un plan de relance pour compenser la disparition du consommateur américain. C'est lui l'épicentre de la crise économique mondiale. Tout au long des années 2000, ce consommateur a vécu à crédit, son taux d'épargne devenant négatif au cours des dernières années ! Cette consommation effrénée a tiré la croissance mondiale. Elle a disparu dans la crise. Le consommateur américain s'est appauvri : la bulle immobilière a crevé, son logement a perdu de la valeur et ne lui permet plus d'emprunter. La chute des cours de Bourse a sévèrement écorné sa pension de retraite. Le consommateur américain a peur pour son avenir. On estime le manque à consommer à 1 500 milliards de dollars. **Ce plan doit-il être coordonné ?**

Un pays peut toujours se dire qu'il va s'en sortir avec la relance des autres.

Le plan de relance de Barack Obama est-il suffisant ?

Le plan Obama est de 700 milliards. Il y a donc un déficit de 800 milliards de dollars par rapport aux 1 500 milliards manquants. Il peut et doit être compensé par des plans de relance dans d'autres pays, notamment ceux de l'Union européenne.

Quels sont les outils utiles ?

La baisse des taux d'intérêt sera une arme clé. La contraction économique va entraîner une baisse des prix des matières premières. Le risque inflationniste va donc être éradiqué, ce qui redonne des marges de manœuvre aux banques centrales. Elles vont pouvoir baisser les taux. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, 2009 sera une année dure. **Et le budget ?**

Un plan de relance budgétaire est une arme lente. Les économistes ont montré que les semaines et les mois passés à penser les mesures, les calibrer, les voter prenaient un temps généralement supérieur à la durée de la crise ! Si une relance de la construction était décidée maintenant, aucun euro ne pourrait être dépensé avant 2010... Il faut donc combiner des mesures d'urgence, de court terme, et des mesures à mise en place plus longue. **Le court terme c'est la TVA ?**

La baisse de la TVA décidée par les Anglais a le mérite d'être instantanée. Si on ajoute ce petit baïso ne durera qu'un an, elle peut inciter le consommateur à ne pas différer ses achats. Mieux vaut renouveler la voiture tout de suite, car dans un an elle coûtera plus cher.

Et la relance par les dépenses publiques ?

Elle doit venir dans la foulée. Il faut utiliser la crise pour lancer des travaux socialement utiles. Le logement social est un bon exemple. Construire des logements sociaux en période de boom immobilier tire la demande, et augmente davantage les prix. En période de récession, on peut à la fois satisfaire un besoin social à moindre coût, et relancer l'activité du secteur. L'Internet à très haut débit serait un autre exemple. Mais de tels projets prennent du temps. Toute la difficulté est de coordonner des mesures d'efficacité immédiate – comme une baisse transitoire de la TVA – et des mesures à moyen terme, comme le logement ou l'Internet haut débit. **2009 sera une année noire ?**

La crise sociale sera terrible. Pour y faire face, il faudrait réfléchir avec les partenaires sociaux à faire évoluer les différents types d'indemnités (licenciement...) en outils de correction du cycle : allonger ou raccourcir les durées d'indemnisation en fonction des indicateurs macroéconomiques par exemple. L'idée serait de faire évoluer les mécanismes habituels pour parer aux récessions. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
YVES MAMOU

En Allemagne, le camp d'Angela Merkel presse la chancelière d'agir plus énergiquement

BERLIN
CORRESPONDANTE

Juchée sur le bec monstrueux d'un vautour à l'œil cerné du mot « crise », Angela Merkel chantonne en brandissant un filet à papillons : la caricature publiée par le quotidien *Süddeutsche Zeitung* du mercredi 26 novembre traduit l'impatience qui grandit outre-Rhin à l'égard de la chancelière chrétienne-démocrate (CDU), accusée de frilosité face aux menaces qui planent sur l'économie allemande.

Malgré les critiques à peine voilées des Européens, M^{me} Merkel s'en tient pour l'instant aux mesu-

res déjà adoptées, un effort chiffré à 32 milliards d'euros sur deux ans. En réponse aux propositions de relance budgétaire de la Commission européenne, un porte-parole du gouvernement a précisé que l'Allemagne avait déjà « dépassé les attentes de l'exécutif européen ». Dans la matinée, au Bundestag, la chancelière a mis en garde ses partenaires européens contre « une course aux milliards ».

Pourtant, la dirigeante conservatrice doit désormais affronter des pressions en Allemagne, au sein de son propre camp. Pour muscler une réponse à la crise jugée trop

timide, les appels en faveur de baisses d'impôts se multiplient. Sur le principe, tout le monde est d'accord. Lors de son congrès, les 1^{er} et 2 décembre, la CDU doit d'ailleurs se prononcer pour des allègements fiscaux. Mais la chancelière a très clairement exclu d'y procéder avant les élections législatives de septembre 2009. Tout comme elle s'oppose résolument à une baisse de la TVA, préconisée par la Commission. Priorité à la rigueur budgétaire et au respect du Pacte de stabilité européen.

Cette ligne, défendue par son ministre social-démocrate des finances (SPD), Peer Steinbrück,

est contestée par ses alliés bavarois de l'Union chrétienne-sociale (CSU), persuadés qu'une réduction de la fiscalité est nécessaire et urgente pour relancer la consommation. « Nous voulons un premier pas, dès l'année prochaine, avant les élections », a martelé mercredi Peter Ramsauer, président du groupe parlementaire CSU au Bundestag. Lundi, l'ancien président du parti bavarois Erwin Huber avait indirectement attaqué M^{me} Merkel en accusant « la direction » de la CDU d'être « beaucoup trop soumise » à Peer Steinbrück. Et ces revendications gagnent désormais les rangs des chrétiens-

démocrates, dont plusieurs députés ont fait valoir que la classe moyenne a besoin d'une augmentation de son salaire net.

Les mises en garde débordent le champ politique. En cas de dégradation rapide, le gouvernement doit être prêt « à changer de cap activement », a estimé Axel Weber, le président de la Bundesbank, dans un entretien au *Handelsblatt*, mercredi. Il juge que l'état des finances publiques, en quasi équilibre, « le permet ». L'Allemagne est entrée en récession au troisième trimestre et l'OCDE prédit une contraction de 0,8 % de son PIB en 2009.

Le gouvernement souhaite attendre début janvier pour analyser les effets de son paquet de mesures et décider alors d'éventuelles nouvelles incitations. Alors que le premier ministre britannique, Gordon Brown, vient de décider une baisse de la TVA, les commentateurs s'interrogent. « Où est passée la locomotive allemande ? », lançait, mardi, le quotidien libéral *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, tandis que pour la *Süddeutsche Zeitung*, « c'est comme si Angela Merkel voulait combattre le monstre de la crise financière avec une tapette à mouches ». ■

MARIE DE VERGÈS

France Le ralentissement des prêts à l'investissement est devenu plus marqué en octobre

Les sociétés souffrent encore peu de la pénurie de crédit

Contrairement aux ménages, les entreprises françaises sont pour l'instant restées globalement épargnées par le « credit crunch », ce resserrement du crédit susceptible d'asphyxier les sociétés et contre lequel se battent actuellement les gouvernements du monde entier. Selon les chiffres publiés jeudi 27 novembre par la Banque de France, les crédits globaux accordés aux sociétés non financières ont augmenté de 11,2 % en rythme trimestriel annualisé en octobre, après 11 % en septembre.

« S'agissant des concours aux sociétés non financières, le ralentissement des crédits à l'investissement se poursuit en rythme annuel (13,7 % après 13,9 %) et de manière plus sensible en rythme trimestriel annualisé (11,4 % après 13,7 %), relève toutefois l'institut d'émission. En revanche, le taux de croissance des crédits de trésorerie interromp sa baisse (13,5 % après 13,1 % en rythme annuel). »

Les chiffres globaux de hausse du crédit masquent d'importantes disparités. Les trois quarts des banques ont durci leurs critères d'octroi de crédit au troisième trimestre, comme elles le déclarent elles-mêmes à la Banque de France. Certaines entreprises des secteurs particulièrement fragilisés, telle l'automobile, n'ont ainsi pas réussi à renouveler leurs lignes auprès de leur banque, par exemple.

En outre, c'est la détérioration brutale des marchés financiers qui a incité les entreprises à avoir recours aux crédits bancaires pour leur trésorerie.

Mais, globalement, le solde reste très largement positif. « La croissance toujours très soutenue de l'en-

Coup de frein sur les crédits aux particuliers

Le ralentissement des crédits aux ménages s'est nettement accentué en octobre, selon les chiffres publiés jeudi 27 novembre par la Banque de France (leur croissance en rythme trimestriel annualisé revenant de 7,5 % à 6 %). Les prêts à l'habitat, qui représentent les trois quarts des prêts aux particuliers, en volume, ont continué de ralentir en rythme annuel (9,4 % en octobre, après 10,1 %

en septembre), comme en rythme trimestriel annualisé (6,9 % après 8,5 %). Les crédits de trésorerie (les prêts à la consommation) et les autres crédits pour les ménages connaissent également en octobre, selon la Banque de France, une nette décélération (respectivement 3,7 % après 5 %, et 3,7 % après 4,6 % en rythme annuel).

L'Etat décide de s'impliquer dans l'assurance-crédit

Pour éviter que les difficultés rencontrées par les entreprises en matière d'assurance-crédit ne s'accroissent, l'Etat a décidé de s'impliquer à titre provisoire dans le dispositif : la Caisse centrale de réassurance (CCR), une société anonyme dont il est l'unique actionnaire, va en effet intervenir pour maintenir la couverture des risques.

La ministre de l'économie, Christine Lagarde, devait l'annoncer, jeudi 27 novembre, à l'issue d'une réunion avec les principaux assureurs-crédit opérant en France (Coface, Euler Hermès SFAC, etc.), les représentants des organisations patronales et des réseaux consulaires, le médiateur du crédit, René Ricol, et le PDG de la CCR, Thierry Masquelier.

L'assurance-crédit joue un rôle économique majeur puisqu'elle protège les entreprises du risque de défaillance des clients auxquels elles ont accordé des délais de paiement. Elle couvre environ le quart du crédit inter-entreprise en France, soit quelque 320 milliards d'euros.

Le schéma retenu par M^{me} Lagarde est le suivant : l'assureur-crédit désireux de baisser son encours garanti aura l'obligation de proposer une assurance complémentaire publique, réassurée à 100 % par la Caisse centrale

déttement des sociétés non financières excède largement ces possibles substitutions entre financements de marchés et ressources intermédiaires », expliquent Anne Duquerroy, Julien Demuyck et Philippe Rousseaux, de la direction des études de la Banque de France, dans le bulletin de cette institution.

Si la distribution de crédit n'a pour l'instant guère ralenti, certains experts craignent un mois de novembre beaucoup plus difficile, compte tenu de l'aggravation de la crise économique et financière.

Hausse des taux

Le renchérissement du crédit est également perceptible : les banques sont soucieuses de restaurer leurs marges et prennent davantage en compte le risque que la conjoncture incertaine ne fait qu'amplifier. Globalement, le taux d'intérêt moyen des crédits aux sociétés non financières a ainsi augmenté de 0,6 point en un an, passant de 5,03 % en septembre 2007 à 5,64 % en septembre 2008, selon la Banque de France. « Ce n'est pas beaucoup », relate Guillaume Charlin, directeur général du bureau parisien de la société de conseil en stratégie Boston Consulting Group (BCG).

La hausse des taux est plus sensible du côté des émetteurs d'obligations. Le groupe Saint-Gobain a ainsi payé un taux de 7,25 % aux souscripteurs de ses obligations émises en septembre, alors qu'il n'avait offert que 4,5 % pour une opération comparable, réalisée en avril 2007. De même pour EDF, entreprise particulièrement peu risquée (Le Monde daté 23-24 novembre). Ces opérations qui s'étaient arrêtées ces derniers

L'argent pas plus rare mais plus cher



mois ont néanmoins repris depuis octobre. « Il y a une petite normalisation. Les entreprises sont maintenant prêtes à payer le prix, après des années où le coût du crédit était particulièrement bas », observe un expert.

L'impact de ce renchérissement du crédit est toutefois limité par le fait que les entreprises françaises sont dans une situation financière beaucoup plus saine qu'au début de la décennie. La part des dettes bancaires des entreprises dans la

valeur ajoutée produite est passée de plus de 34 %, en 2000, à 30,9 % en 2007. Après un creux en 2005, leur endettement s'est certes de nouveau accru depuis deux ans, mais moins que leur marge. « La marge brute avant impôts [Ebitda]

a augmenté de 15 % par an depuis deux ans. Le bilan financier des entreprises ne s'est donc pas aggravé. Bien au contraire », observe M. Charlin. « L'endettement net des 133 plus grandes entreprises non financières françaises, de l'indice SBF 250, représentait 2,3 fois leur marge brute avant impôt en 2000, 1,55 fin 2007, et 1,2 aujourd'hui », ajoute M. Charlin.

Un autre ratio vient confirmer cette thèse. « Fin 2008, le taux d'endettement net ramené aux fonds propres de l'entreprise de ces 133 plus grandes entreprises non financières ne sera que de 45 % si ces firmes accroissent encore leurs résultats comme le prévoient les analystes. Ce taux atteignait 80 % en 2000 et 50 % en 2007. Il s'est donc encore amélioré depuis un an », précise M. Charlin. Le « mur de la dette », évoqué par certains et contre lequel pourrait se heurter l'ensemble des entreprises françaises n'en serait donc pas un. ■

ANNIE KAHN

Les groupes d'électricité ne participent pas assez à la lutte contre l'émission de gaz carbonique

En 2007, la moindre utilisation des centrales nucléaires et des énergies renouvelables ainsi que le recours accru aux énergies fossiles ont entraîné une hausse de 3 % des rejets de CO₂.

Maudites énergies fossiles ! Il n'y a pas qu'en Chine et en Inde qu'elles obscurcissent les perspectives environnementales. La vieille Europe, qui la première à en faire un usage industriel intensif, continue d'en brûler allégrement, surtout dans ses centrales électriques. Si l'on y ajoute l'augmentation de la production de courant elle-même (+ 1,5 %), le « bilan carbone » des grands groupes d'électricité s'est dégradé en 2007, révèle une étude publiée mardi 25 novembre par PricewaterhouseCoopers et Enerpresse, qui s'attendent à une nouvelle hausse des rejets de CO₂ en 2008. L'étude, réalisée auprès des 22 principaux producteurs européens d'électricité, conclut que ceux-ci ont généré 800 millions de tonnes (Mt) de CO₂ en 2007, soit 3 % de plus qu'en 2006 et 6 % de plus qu'en 2001. « La dégradation du facteur

carbone européen des électriciens prouve qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs de réduction de CO₂ fixés », note l'enquête, soit une division par deux d'ici à 2050 par rapport à 2006 et de 80 % dans les pays du G7. Les bons élèves sont le danois Dong (- 28 %) et le finlandais Fortum (- 43 %). Les trois compagnies responsables de la plus forte progression des émissions de CO₂ sont la tchèque CEZ (+ 29 %) et les allemands E.ON (+ 10 %) et RWE (+ 3 %). Outre-Rhin, ces mauvais résultats ne manquent pas d'alimenter le débat sur l'énergie nucléaire, puisque ces augmentations de CO₂ ne sont pas imputables au seul accroissement de la production d'électricité, mais aussi à un changement du « mix énergétique » : moindre utilisation des centrales atomiques et des renouvelables, recours accru au charbon, au gaz et au pétrole. Premier producteur européen d'électricité, EDF rejette moins de CO₂ (94 Mt) que son concurrent RWE (147 Mt), mais plus que E.ON (87 Mt), le suédois Vattenfall (74 Mt) et l'espagnol Endesa (64 Mt). C'est aussi un de ceux qui émet le moins de CO₂ par mégawatt/heure grâce au nucléaire et aux barrages hydroélectriques : avec

145 kilos de CO₂, il arrive en cinquième position des électriciens ayant le plus faible facteur carbone. Dans le cadre du plan de lutte contre le changement climatique, l'Union européenne a prévu un Système communautaire d'échange de quotas d'émission permettant aux gros émetteurs de gaz à effet de serre de racheter des droits à polluer à des industriels plus « propres ». Ce mécanisme dit ETS en inquiète plus d'un, puisque ces permis deviendront payants à partir de 2013. Si les électriciens ne peuvent pas délocaliser leur production pour éviter les surcoûts liés à ces « permis carbone », les autres industriels en ont la possibilité. « Les émissions de CO₂ augmenteront de 130 % d'ici 2050, si de nouvelles politiques d'énergie ne sont pas mises en place », a récemment averti le directeur exécutif de l'AIE, Nobuo Tanaka, prônant notamment un fort développement des capacités de captage-stockage de CO₂. Les investissements sont gourmands en capitaux et renchérissement le prix des produits, notamment l'électricité. En pleine crise économique et financière, ils risquent de devenir moins urgents pour les industriels que pour les climatologues. ■

JEAN-MICHEL BEZAT

AGROALIMENTAIRE GUERRE DES PRIX

Les producteurs de lait poussés à sortir de la crise

APRÈS trois mois de blocages éparés d'usines, le secteur du lait s'approche-t-il de la sortie de crise ? La Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) a annoncé, mercredi 26 novembre, que les négociations avec les industriels, auxquels elle reproche de vouloir baisser le prix du lait, allaient reprendre. Une réunion est fixée lundi 1^{er} décembre. Un appel à la fin des actions a été lancé.

Depuis le début du mois, les deux camps ne s'étaient plus réunis, et mardi et mercredi, les producteurs avaient bloqué, dans toute la France, des laiteries de Sodiaal (Candia, Yoplait), Entremont, Lactalis ou encore Danone, et de nombreuses PME. Sur le terrain, la situation s'enlisait : les troupeaux étaient essouffés, la tension montait dans quelques régions, et certains producteurs devaient faire face à des problèmes de trésorerie. Aussi, des blocages prolongés allaient commencer à avoir un impact sur la distribution des produits laitiers.

Fait rare, les conseils d'administration de la FNSEA, premier syndicat agricole français, de la FNPL, sa branche « lait », et des Jeunes agriculteurs devaient se réunir, jeudi 27 novembre, pour fixer la ligne à adopter lundi face aux industriels. Désormais, on parle d'un montant « acceptable » de baisse du prix du lait à négocier, et non plus de hausse. Preuve que dans les esprits, l'idée a avancé qu'il va falloir tirer un trait sur l'augmentation constante des prix des derniers mois, car le marché des produits

dérivés comme la poudre de lait et le beurre s'est effondré. Le prix du lait doit donc s'adapter. Déjà, en octobre, il a baissé de 10 %.

Si l'échelon national veut obtenir jeudi un mandat clair pour négocier avec les industriels, la base ne se laissera peut-être pas facilement convaincre. La FNSEA a toujours refusé l'idée d'une « grève du lait », comme l'avaient organisée les Allemands au printemps, mais certains producteurs ou la Coordination rurale, un syndicat concurrent, y sont favorables. Le ministre de l'agriculture, Michel Barnier, a lui aussi poussé à la sortie de crise. Mardi, il a déclaré que si aucune solution n'était trouvée cette semaine, un médiateur serait nommé pour aboutir à un prix « correct et équitable ». Une telle perspective ne réjouissait pas les industriels, redoutant que les aspects politiques ne l'emportent sur les critères économiques.

Les deux camps doivent désormais s'entendre sur le montant de la baisse à court terme, mais surtout sur l'évolution des prix du lait dans les prochains mois. « Nous devons définir des critères pertinents de fixation du prix, pour que tous, industriels et producteurs, aient une visibilité », explique Christian Mazuray, le président d'Entremont. Les industriels estiment qu'il faut trouver un système plus réactif, comme les Allemands et les Néerlandais, chez lesquels le prix du lait a déjà baissé. Mais tous savent que cette mise en place, vu le retournement du marché, aboutira à une brutale baisse des prix. ■

LAETITIA CLAVREUL

DÉFENSE Antoine Gendry devient PDG de la SNPE en vue de sa privatisation Antoine Gendry a été nommé, mercredi 26 novembre, PDG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) en remplacement de Jacques Zyss, démis de ses fonctions le 19 novembre lors d'un conseil des ministres. L'ancien PDG était opposé au projet de réorganisation du groupe détenu à 99,97 % par l'Etat, prévue dans le cadre de sa privatisation inscrite dans le projet de loi de programmation militaire 2009-2014 du 29 octobre.

TRANSPORT AÉRIEN Lufthansa va lancer une filiale en Italie en 2009 La compagnie aérienne allemande Lufthansa a annoncé, mercre-

di 26 novembre, qu'elle allait lancer une filiale italienne, Lufthansa Italia. Cette dernière desservira plusieurs villes européennes depuis l'aéroport de Milan-Malpensa à partir de février 2009. En présentant le projet à Milan, Wolfgang Mayrhuber, le patron de Lufthansa, a assuré que le lancement de cette filiale n'avait pas de lien avec le processus de reprise d'Alitalia.

Air France : des syndicats lèvent leur grève Plusieurs syndicats des hôtesses et des stewards d'Air France qui menaçaient de faire grève du 5 au 9 décembre ont levé leur préavis de grève, mercredi 26 novembre, ou annoncé leur intention de le faire, après avoir obtenu des garanties sur l'âge légal de départ à la retraite, maintenu à 55 ans.

Mercedes-Benz France - Site 622 044 287 RCS Versailles

Mercedes Classe C Berlin ou Break

Série Spéciale CONTACT à

29 900 €^{TTC*}

Informations au **N°Azur 0 810 057 057** ou sur www.mercedes-benz.fr

* Prix client TTC clés en main conseillés de la Série Spéciale CONTACT disponible sur toute Berlinne Classe C 200 CDI Classic BM6 ou tout Break Classe C 200 CDI Classic BM6. Offre valable pour toute commande et livraison effectuées avant le 31/12/2008 chez les Distributeurs participants. Prix client TTC clés en main conseillés de la Berlinne Classe C 200 CDI Classic BM6 : 32 250 € TTC ou du Break Classe C 200 CDI Classic BM6 : 33 700 € TTC selon tarif du 20/03/2008. Consommations de la Berlinne Classe C 200 CDI Classic BM6 (l/100 km) urbaine 7,9 ; extra-urbaine 4,7 ; mixte 5,9. Emissions de CO₂ de 156 g/km. Selon homologation n° et 2001/116*0431*08 du 28/08/08. Consommations du Break Classe C 200 CDI Classic BM6 (l/100 km) urbaine 7,9 ; extra-urbaine 4,8 ; mixte 5,9. Emissions de CO₂ de 156 g/km. Selon homologation n° et 2001/116*0457*02 du 07/02/08. ** Coût d'un appel local sauf d'un téléphone portable.

La crise porte le coup de grâce aux magasins britanniques Woolworths

L'enseigne de distribution grand public, presque centenaire, qui emploie 30 000 salariés, a été mise sous administration judiciaire, mercredi 26 novembre

LONDRES
CORRESPONDANT

C'était une sorte de retour aux sources, la revanche de la vieille Angleterre délicieusement pittoresque sur la nouvelle, sophistiquée et cosmopolite. C'était aussi toute une enfance, une adolescence, une vie d'adulte. Tout cela est en déroute avec la mise sous administration judiciaire, mercredi 26 novembre, de la chaîne de grands magasins Woolworths, une institution presque centenaire, qui illustre la déconfiture du secteur clé de la distribution frappé de plein fouet par la déroute économique.

Woolworths, ce sont 30 000 emplois, 800 magasins, une enseigne généraliste grand public, pratiquant des prix bas et offrant une gamme étendue d'articles non alimentaires. « Les enfants et la fête » : tel est le dernier slogan de cet établissement proposant jouets, vêtements, ustensiles de cuisine, CD, livres ou bonbons en vrac. Présent surtout dans les quartiers populaires, Woolworths a été emportée par une cascade de mauvaises circonstances : concurrence accrue des supermarchés et des ventes sur Internet, recul de la consommation, crise du crédit.

Endettée à hauteur de 385 millions de livres (458,3 millions d'euros), l'entrepr-

se a espéré jusqu'au dernier moment pouvoir se sauver en vendant son réseau de magasins au groupe américain Hilco, spécialisé dans le redressement de « canards boiteux ».

Parallèlement, des négociations avaient été ouvertes avec Worldwide, la branche commerciale de la BBC, pour lui céder la participation de 40 % dans leur coentreprise 2 Entertain. Les créanciers de « Woolies », deux filiales de la Bank of Ireland, ont fait échouer ces pourparlers avancés. Arguant du renflouement public des banques, les syndicats ont demandé aux pouvoirs publics de venir en aide à Woolworths. Le gouvernement s'y est refusé, invoquant « un modèle de développement défaillant ».

Fondé en 1878 aux Etats-Unis par Franklin Winfield Woolworth, l'enseigne a débarqué au Royaume-Uni en 1909 à Liverpool. Au même titre que Marks & Spencer, mais plus bas de gamme, le magasin a révolutionné la grande distribution britannique : self-service, comptoirs bas, personnel aimable, cadre chaleureux, bon rapport qualité-prix.

En 1982, la branche britannique a fait scission avant d'être rachetée sept ans plus tard par le conglomérat Kingfisher. En 2001, la compagnie a été mise en Bourse, alors que son ex-maison mère américaine était rebaptisée Foot Locker, spécialisée dans les articles de sport.

Cette crise n'est que le point d'orgue d'un automne particulièrement catastro-

phique pour les magasins d'Albion. Selon le British Retail Consortium, l'organisation patronale de la distribution, les ventes de ses adhérents ont chuté de 4 % en octobre, contraction qui a alarmé la Banque d'Angleterre. John Lewis, le baromètre de l'industrie, a annoncé une chute de ses revenus de 14 % lors de la semaine se terminant le 15 novembre.

Pas un jour sans que journaux et télévision égrenent leur litanie de mauvaises nouvelles. Ainsi, en même temps que Woolworths, la chaîne de magasins de meubles MFI s'est également placée sous administration judiciaire, menaçant un millier d'emplois.

Pour contrer le vent de panique qui a saisi le consommateur britannique, tous les moyens sont bons. Marks & Spencer a réduit ses prix de 20 % pendant un jour et Debenhams, de 25 % pendant trois jours de suite. L'entreprise de prêt-à-porter Arcadia (Dorothy Perkins, Burtons, etc.) a avancé ses soldes d'hiver qui devaient commencer après les fêtes.

À écouter le ministre des finances, Alistair Darling, la baisse de 2,5 % de la TVA annoncée dans le prébudget du 24 novembre, en relançant la consommation, doit venir en aide à la distribution. Cet optimisme est loin d'être partagé par la City. « Les consommateurs seront enclins à épargner l'argent ainsi économisé ou à s'en servir pour rembourser leurs dettes, pas à le dépenser », estime James Monro, expert auprès de l'agence de notation Standard & Poor's. ■

MARC ROCHE

Les syndicats ont demandé aux pouvoirs publics de venir en aide à l'entreprise. Le gouvernement s'y est refusé, invoquant « un modèle de développement défaillant »

Sale temps pour les maîtresses et les amants des multimillionnaires

Les riches sont cruels. Surtout les hommes et surtout depuis le début de la crise financière. Une étude, réalisée en novembre par le cabinet Prince & Associates auprès de 191 multimillionnaires dans le monde avouant avoir une relation extra-conjugale depuis plus d'un an, révèle que 80 % d'entre eux prévoient de réduire les dépenses, cadeaux, bijoux, dîners dans les grands restaurants, balades en jet privé et autres caprices jusqu'ici accordés à leurs amants ou maîtresses. Tous évoquent la nécessité de « réduire les dépenses inutiles ».

Parmi les sondés, qui subviennent à 70 % ou plus aux besoins financiers de leur petit(e) ami(e), 12 % envisagent, plus radicalement, de mettre fin à la relation adultère « pour des raisons financières ». Et plus la relation est ancienne, plus elle est en péril. Au-delà de trois ans, 7,3 % des personnes interrogées pensent rompre, tandis qu'ils ne sont que 4,7 % à envisager si la relation est plus récente (de un an à trois ans).

« Les riches sont touchés par la crise. Certes, ils sont loin d'être au bord de la faillite, mais ils voient la Bourse faire du yo-yo. L'avenir est tellement incertain ; ils sont nerveux, plus prudents », explique Russ Alan Prince, président de Prince & Associates, à l'origine de l'étude.

« Je comprends ce qu'ils ressentent, moi-même j'ai dû renoncer à acheter une Maserati à mon amie de la Côte ouest et moins de diamants à celle de la Côte est », ironise un lecteur du site du Wall Street Journal, qui a dévoilé l'étude le 18 novembre.

Reste que face à « l'adversité », les nanties ne réagissent pas comme les nantis. Cette étude, réalisée en marge d'une enquête sur les comportements d'achat

d'une clientèle internationale de jets privés face à la crise, à la tête d'une fortune d'au moins 20 millions de dollars (15,5 millions d'euros), révèle que les femmes sondées (un tiers de l'échantillon) restent, en dépit de la crise, plus généreuses que leurs homologues masculins.

Seules 15,4 % d'entre elles pensent réduire les dépenses pour leurs amants, contre 81,6 % des hommes. Plus de la moitié envisage même de dépenser plus. Enfin, seules 1,6 % de ces multimillionnaires projettent de mettre fin à la relation pour soulager leur budget, contre 10,4 % des hommes. « Il vaut mieux être un gigolo qu'une maîtresse », conclut M. Prince, qui avoue, toutefois, ne pas très bien comprendre la logique féminine.

Le cœur contre le « bling-bling »

La sociologue Jolanta Bak, qui a réalisé divers travaux sur le profil des riches, a une petite explication : « La relation adulte est souvent considérée pour les hommes très riches comme un attribut de leur fortune, de leur statut, tandis qu'elle est envisagée par ces femmes comme un lieu d'émotions et souvent un antidote à leurs angoisses ».

Selon elle, en période de crise, les premiers, qui ont souvent un profil d'hommes d'affaires « workaholic » (drogués de travail), prennent acte des conséquences de la crise, et optent pour un mode de vie moins ostentatoire, « moins bling-bling ». Tandis que les femmes qui, dans cet échantillon, sont tout aussi au fait des économies (toutes contrôlent leurs finances), chercheront à préserver une relation qui leur servira de refuge, d'échappatoire aux soucis suscités par la gestion de leurs affaires et de leur patrimoine. ■

CLAIRE GATINOIS

TEXTILE MALGRÉ UNE BONNE IMAGE, L'HEXAGONE SE CLASSE À LA NEUVIÈME PLACE DES EXPORTATEURS D'HABILLEMENT DANS LE PAYS

Les Français vendent laborieusement leurs vêtements en Chine

POUR des Français, vendre des vêtements en Chine, c'est jouer les David contre Goliath. De janvier à septembre 2008, Paris a exporté pour 19,9 millions d'euros de chiffre d'affaires dans l'habillement en Chine pendant que Pékin a exporté pour 2,748 milliards d'euros dans l'Hexagone, selon une étude de l'observatoire économique de l'Institut français de la mode (IFM).

Même si certaines marques françaises produisent en Chine, les industriels hexagonaux ne pèsent qu'un poids plume dans cette balance commerciale (1 % du marché de l'habillement en 2007). En 2007, ils n'étaient que les vingtièmes fournisseurs de la Chine dans ce secteur. Ils ont amélioré ce résultat en prenant, sur les neuf premiers mois de l'année, la neuvième place, après Hongkong, qui caracole en tête, suivi de l'Italie.

Contrefaçon

Cette étude de l'IFM bat en brèche des idées reçues : la Chine n'a pas vocation à rester l'atelier de confection du monde. Avec la hausse des salaires horaires moyens d'un ouvrier textile (0,55 dollar à l'intérieur du pays et 0,85 dollar sur la côte), les industriels chinois devraient rapidement sous-traiter dans des pays où la main-d'œuvre est encore moins chère, comme l'Inde (0,69 dollar), le Vietnam (0,46) ou le Pakistan (0,42).

Pour l'auteur de l'étude, Franck Delpal, la Chine deviendra en 2010 le troisième marché mondial, en consommation de vêtements, devant le Japon. Avec de réelles disparités entre les ménages urbains et les ruraux.

Les citadins les plus fortunés se sont offert en moyenne, en 2007, plus de treize



En Chine, les citadins les plus fortunés se sont offert en moyenne en 2007 plus de 13 vêtements et presque 4 paires de chaussures. Selon IFM, le pays deviendra en 2010 le troisième marché mondial en consommation de vêtements. PHILIPP ENGELHORN/REDUX-REA

vêtements et presque quatre paires de chaussures. Ils ont augmenté de 15,5 % leurs dépenses en habillement entre 2006 et 2007. Le sportswear se vend bien chez les moins de 30 ans (soit 40 % de la population). Autres particularités :

« Le luxe exporte finalement très peu de vêtements en Chine, il existe donc un vrai décalage entre la force de l'image française du luxe et la faiblesse de la réalité du prêt-à-porter français sur le terrain », admet Jean-Pierre Mocho, président de la Fédération française de prêt-à-porter féminin. Etam et Pierre Cardin restent les marques françaises les plus achetées dans les 260 plus grands magasins chinois.

« La législation est très lourde » Présent depuis 1983, Eric Bompard, PDG de la société spécialisée dans le cachemire, va en Chine six ou sept fois par an vérifier que son joint-venture avec le leader de cette laine de chèvre de Mongolie fonctionne bien. Pour le premier de ses trois magasins, « le marché n'était pas tout à fait prêt. En Chine, le cachemire n'a pas, comme en France, l'image d'une matière luxueuse », explique-t-il, tout en concé-

tant « avoir dû un peu freiner sa stratégie d'expansion avec la crise ».

De son côté, Ari Zlotkin, directeur général d'Anne Fontaine – connu pour ses chemises blanches pour femmes – a essayé les plâtres en s'implantant, en 2005, sans partenaire local à Shanghai. « La législation est très lourde, les loyers augmentent de façon faramineuse et sont proches de ceux de Madison Avenue à New York, alors que la clientèle n'est pas encore là », dit-il. Cette boutique, l'une des 80 du groupe dans le monde, est juste rentable et permet surtout « de capitaliser sur la croissance du pays et la construction de l'image de la marque ».

Agent distributeur, Wang Gang assure qu'il faut être suffisamment connu pour être demandé. Et d'assurer que Vuitton, bénéficiant de son image de pionnier du luxe est l'un des rares groupes français à pouvoir négocier en Chine des conditions de baux très avantageuses, puisqu'il sert de « locomotive » aux centres commerciaux. Une façon de rappeler que le succès va au succès. ■

NICOLE VULSER

PUBLICITE

Carrefour condamné à 750 000 euros d'amende pour publicité mensongère

LE GROUPE Carrefour a été reconnu coupable de publicité mensongère par la cour d'appel de Paris, mercredi 26 novembre. Celle-ci a confirmé la décision prononcée en première instance par le tribunal d'Evry en juin 2007. Petite consolation pour l'enseigne de distribution, le montant de l'amende a été divisé par deux, passant de 1,5 million d'euros à 750 000 euros. Carrefour a décidé de se pourvoir en cassation.

Le tribunal a considéré qu'une série de promotions faites entre 2003 et 2005 pouvaient être assimilées à de la publicité mensongère. Il est reproché à l'enseigne d'avoir attiré les clients par des propositions de prix très alléchantes sur un ensemble d'articles comme le foie gras ou le champagne au moment de Noël ou encore sur des climatiseurs et des aquariums. Ces offres étaient publiées dans les catalogues diffusés à l'échelle nationale. De nombreux consommateurs s'étaient plaints de l'absence du produit en rayon lors de leur arrivée dans le magasin, en raison de problèmes de rupture de stocks, parfois dès le premier jour de la mise en vente.

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir avait porté l'affaire devant les tribunaux. En première instance, Carrefour avait été condamné à quatre amendes d'un montant total de 1,5 million d'euros. Les magistrats avaient demandé que le jugement soit affiché devant chaque caisse des 213 magasins Carrefour de France.

En appel, la condamnation a été confirmée, mais les amendes ont été modulées. Elles sont passées de 20 000 à 50 000 euros pour le foie gras, de 300 000 à 100 000 euros pour les aquariums et de 500 000 à 300 000 euros pour le champagne et les climatiseurs. L'affichage du jugement n'a pas été retenu par les magistrats de la Cour d'appel de Paris, qui lui ont substitué une publication dans des quotidiens. Les 44 000 euros attribués à UFC-Que Choisir, partie civile, au titre de dommages et intérêts ont été confirmés.

L'association de consommateurs poursuit également Carrefour dans une affaire de reventes et de « marges arrière ». Condamné à 500 000 euros en première instance, le distributeur avait fait appel. La décision des magistrats est attendue le 28 janvier. ■

LAURENCE GIRARD

Les dépenses d'habillement reculeraient en 2008 et en 2009

L'Institut français de la mode (IFM) a rendu publiques, mardi 25 novembre, de sombres prévisions économiques dans le secteur de l'habillement en Europe et aux Etats-Unis.

Sur le Vieux Continent, les effets de la crise devraient se faire sentir de façon très nette : après une bonne année 2007 (+ 1,7 % du chiffre d'affaires), 2008 marquera « un brusque renversement de tendance et de consommation d'habillement » (avec - 1 %). « Dans tous les pays », l'évolution de ce marché sera « plus défavorable que celle de la consommation des ménages », précise Evelyne Chaballier, responsable des études économiques à l'IFM. « En 2009, la situation va s'aggraver, car les conséquences de la

crise vont plomber le pouvoir d'achat et le moral des consommateurs » (avec - 2,5 %).

L'an prochain, c'est l'Allemagne qui devrait souffrir le plus (- 4,9 %), en raison du plafonnement des ventes à l'étranger, suivie par l'Espagne (- 2,8 %), la France (- 2,5 %), l'Italie (- 1,9 %), tandis que la Grande-Bretagne devrait bien résister (+ 0,5 %).

Aux Etats-Unis, les premières études arrêtées en octobre 2008 laissent apparaître « un coup de froid » sur le marché, avec une rentrée « calamiteuse », après un été très « correct ». L'IFM constate une baisse du chiffre d'affaires du secteur de 3,4 % en septembre, puis de 4 % en octobre.